



OBSERVATOIRE géopolitique du religieux

LE SCHISME DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X ET LES FRACTURES CONTEMPORAINES DU CATHOLICISME

François Mabile / Chercheur associé à l'IRIS,
directeur de l'Observatoire géopolitique du religieux

Juillet 2026



PRÉSENTATION DE L'AUTEUR



François Mabile / Chercheur associé à l'IRIS,
directeur de l'Observatoire géopolitique du religieux

François Mabile est chercheur associé à l'IRIS, politologue, spécialiste de géopolitique des religions, secrétaire général de la Fédération internationale des universités catholique (FIUC) depuis 2016. Il dirige l'Observatoire géopolitique du religieux de l'IRIS.

François Mabile a été Professeur (HDR) de sciences politiques à l'Université Catholique de Lille (2010-2016) et chercheur statutaire au Groupe Sociétés, Religions, Laïcité du Centre National de la Recherche Scientifique.

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE GÉOPOLITIQUE DU RELIGIEUX

Sous la direction de **François Mabile**, politologue, spécialiste de géopolitique des religions, cet observatoire a pour objectif de bâtir l'édifice nécessaire pour une compréhension saine et exacte des enjeux s'imposant au monde contemporain à travers les questions du Sacré.

Ses prérogatives sont : identification et explicitation des points crisogènes contemporains ; suggestions pour éviter à ces derniers de prendre des dimensions incontrôlables ; retours sur des exemples historiques permettant de mieux comprendre les logiques du moment.

iris-france.org



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

INTRODUCTION

Le premier anniversaire d'un pontificat constitue rarement un moment charnière dans l'histoire de l'Église catholique. Les premiers mois d'un nouveau pape sont généralement consacrés à la mise en place des équipes, à l'affirmation d'un style de gouvernement et à la définition des grandes orientations pastorales. L'élection de Robert Francis Prevost, devenu Léon XIV le 8 mai 2025, semblait s'inscrire dans cette logique. Dès ses premières interventions, le nouveau souverain pontife a placé son ministère sous le signe de l'unité, de la paix et du dialogue. Dans un contexte international marqué par le retour des conflits armés, la montée des nationalismes, la polarisation des sociétés démocratiques et la crise des institutions multilatérales, il a multiplié les appels à reconstruire les liens sociaux, à dépasser les logiques d'affrontement et à promouvoir une culture de la rencontre. À peine un an plus tard, ce discours sur la réconciliation se trouve confronté à une première crise au sein même de l'institution qu'il préside. Le 1er juillet 2026, la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) a procédé à la consécration de plusieurs évêques sans mandat pontifical. Malgré les avertissements répétés du Saint-Siège, les démarches entreprises par le Dicastère pour la Doctrine de la Foi et une intervention personnelle du pape quelques jours avant les consécrations, la Fraternité a maintenu sa décision. Le Saint-Siège a alors constaté les excommunications prévues par le droit canonique et qualifié la rupture de schisme. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, un pontificat débute par une crise ouverte de communion interne qui touche directement la question de l'autorité pontificale. En réalité, l'événement dépasse largement le cadre d'un différend disciplinaire ou liturgique. Il constitue un révélateur des profondes recompositions qui traversent aujourd'hui le catholicisme. Derrière les débats sur la célébration de la messe, l'interprétation du concile Vatican II ou les modalités d'exercice de la primauté du souverain pontife, se dessinent des interrogations beaucoup plus fondamentales sur la manière dont une institution religieuse mondiale gouverne ses diversités, régule ses dissidences et construit son unité dans un contexte de mondialisation, de pluralisation culturelle et de fragmentation idéologique.

Deux paradoxes méritent d'être soulignés dès l'abord. Le premier tient à la situation même de l'Église catholique. Alors que Léon XIV appelle les sociétés contemporaines à dépasser leurs fractures politiques, culturelles et identitaires, c'est l'Église qui apparaît elle-même profondément traversée par des lignes de clivage. Depuis plusieurs décennies, les débats autour de la réception du concile Vatican II, de la réforme liturgique, de la synodalité, de l'exercice de l'autorité ou encore des questions anthropologiques ont progressivement structuré un catholicisme dont les sensibilités apparaissent parfois difficilement conciliables. Les tensions entre courants qualifiés de « progressistes », de « conservateurs » ou de

« traditionalistes » ne constituent pas seulement des divergences pastorales ; elles traduisent des conceptions différentes de la Tradition, de l'autorité et de la mission de l'Église dans le monde contemporain. La crise de la Fraternité Saint-Pie X représente l'expression la plus spectaculaire de ces fractures, mais elle ne saurait les résumer. Le second paradoxe est d'ordre historique et symbolique. En choisissant le nom de Léon XIV, Robert Francis Prevost a explicitement inscrit son pontificat dans l'héritage de Léon XIII, pape de l'encyclique *Rerum novarum* (1891), du renouveau intellectuel catholique, de la doctrine sociale de l'Église et d'un dialogue exigeant avec les transformations du monde moderne. Face à lui, la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X se réclame du pontificat de saint Pie X, successeur immédiat de Léon XIII, dont l'action fut marquée par la réforme du clergé, la défense de la liturgie romaine et surtout la lutte contre le modernisme, qualifié dans l'encyclique *Pascendi dominici gregis* (1907) de « synthèse de toutes les hérésies ». Ces deux figures pontificales appartiennent pourtant à une même continuité magistérielle. Il serait historiquement erroné d'opposer un Léon XIII « ouvert » à un Pie X « fermé », tant leurs pontificats s'inscrivent dans une même volonté de défendre l'identité catholique face aux défis de la modernité. Néanmoins, le catholicisme contemporain a progressivement fait de ces deux papes les références symboliques de deux manières différentes de penser le rapport entre tradition et modernité, continuité doctrinale et adaptation pastorale.

Cette dimension symbolique éclaire la profondeur du conflit actuel. La question ne porte pas uniquement sur l'obéissance au pape ni même sur l'usage d'un missel particulier. Elle renvoie à deux lectures concurrentes de la continuité historique de l'Église. Pour le Saint-Siège, le concile Vatican II (1962-1965) s'inscrit dans un développement organique de la Tradition, conformément à l'herméneutique de la réforme dans la continuité formulée par Benoît XVI. Pour la Fraternité Saint-Pie X, certaines orientations conciliaires, notamment en matière de liberté religieuse, d'œcuménisme ou de réforme liturgique, constituent une rupture avec le magistère antérieur. Le conflit autour du missel romain apparaît ainsi comme la manifestation visible d'une divergence plus profonde concernant l'interprétation de la Tradition elle-même.

Cette crise invite également à dépasser une lecture exclusivement canonique. L'Église catholique est aujourd'hui une institution mondiale regroupant près d'un milliard et demi de fidèles répartis sur tous les continents. Elle constitue simultanément une communauté de foi, une organisation juridique, un acteur diplomatique et un réseau supra national et transnational d'institutions éducatives, caritatives et sanitaires¹. Comme toute organisation de cette ampleur, elle est confrontée à des tensions permanentes entre centralisation et

¹ Cf. François Mabile, *La papauté face à un monde en crise* (Paris : Eyrolles, 2025).

diversité, unité doctrinale et pluralité culturelle, autorité centrale et initiatives locales. Les conflits qui la traversent ne relèvent donc pas uniquement de la théologie ; ils interrogent également les mécanismes de gouvernement des grandes institutions transnationales. Sous cet angle, la crise de 2026 présente un intérêt qui dépasse largement le catholicisme. Elle permet d'observer comment une organisation religieuse mondiale répond à une contestation interne portant sur les fondements mêmes de son autorité. Elle interroge les conditions dans lesquelles une institution peut maintenir son unité sans renoncer à sa diversité, tout en préservant les principes qui fondent sa cohérence. Les sciences sociales ont depuis longtemps montré que les schismes ne constituent pas des accidents isolés de l'histoire religieuse, mais des moments privilégiés de redéfinition des frontières institutionnelles, des légitimités et des identités collectives. De Max Weber à Danièle Hervieu-Léger, en passant par Albert O. Hirschman et ses analyses des stratégies de contestation des organisations, les outils conceptuels existent pour comprendre ces phénomènes autrement que comme de simples conflits doctrinaux.

La présente note propose ainsi d'analyser la première crise du pontificat de Léon XIV comme un révélateur des recompositions contemporaines du catholicisme. Elle s'inscrit dans une perspective de géopolitique des religions, entendue non comme l'étude des seules relations entre religions et États, mais comme l'analyse des dynamiques de pouvoir, des formes de gouvernance et des transformations institutionnelles qui affectent les grandes traditions religieuses dans un contexte de mondialisation. Après avoir rappelé les principales caractéristiques historiques et canoniques du schisme dans le christianisme, cette étude retracera l'évolution de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X depuis sa fondation jusqu'aux événements de 2026. Elle montrera ensuite que le conflit autour du missel romain constitue moins un désaccord liturgique qu'un affrontement entre deux interprétations de la Tradition. Enfin, elle proposera une lecture géopolitique de cette crise, en soulignant qu'elle révèle les difficultés croissantes rencontrées par l'Église catholique pour gouverner une pluralité interne qui ne cesse de s'accroître. Au-delà du cas particulier de la Fraternité Saint-Pie X, cette réflexion entend contribuer à une question plus générale : comment les grandes institutions religieuses mondiales affrontent-elles les tensions entre fidélité à leur héritage, adaptation aux transformations du monde contemporain et maintien de leur unité ? La crise ouverte au début du pontificat de Léon XIV constitue, de ce point de vue, un observatoire privilégié des défis auxquels le catholicisme est désormais confronté au XXI^e siècle.

LE SCHISME : UNE CONSTANTE DE L'HISTOIRE CHRÉTIENNE

L'annonce par le Saint-Siège de la qualification de schisme à l'encontre de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X a suscité une émotion largement proportionnelle à la force symbolique du terme. Dans le langage courant, le schisme est souvent compris comme une rupture brutale, définitive et exceptionnelle. L'histoire du christianisme invite pourtant à une lecture plus nuancée. Les schismes ne constituent pas des accidents marginaux de son évolution ; ils en accompagnent presque toutes les grandes transformations. Ils traduisent les difficultés récurrentes rencontrées par une communauté religieuse universelle lorsqu'il s'agit de définir les conditions de son unité, de préserver son identité doctrinale et de réguler les conflits d'autorité qui la traversent. Le mot schisme, issu du grec *schisma*, signifie d'abord « division » ou « séparation ». Dans les sciences des religions, il désigne la rupture durable de communion au sein d'une communauté religieuse jusque-là unifiée, conduisant à l'émergence de structures institutionnelles distinctes. Cette définition, volontairement large, présente l'intérêt de ne pas présupposer les causes de la rupture. Les schismes peuvent résulter de divergences doctrinales, de conflits de gouvernement, de désaccords disciplinaires, de tensions culturelles ou encore de rivalités politiques. Dans la pratique, ces différentes dimensions se combinent presque toujours. L'histoire du christianisme montre précisément que les grandes ruptures ne sont jamais réductibles à une seule cause théologique. Les controverses christologiques des premiers siècles, qui conduisirent à la séparation durable de plusieurs Églises orientales après les conciles d'Éphèse (431) et de Chalcédoine (451), mêlaient des débats doctrinaux complexes à des rivalités entre sièges patriarcaux, à des identités culturelles et linguistiques ainsi qu'aux équilibres politiques de l'Empire romain d'Orient. De la même manière, le Grand Schisme entre Rome et Constantinople, traditionnellement daté de 1054, ne peut être compris comme la simple conséquence d'un désaccord sur le *Filioque* ou sur la primauté pontificale. Il résulte d'un lent éloignement entre deux mondes chrétiens, latin et grec, dont les évolutions politiques, culturelles et ecclésiologiques avaient progressivement rendu la communion de plus en plus difficile. Le Grand Schisme d'Occident (1378-1417) offre un autre exemple de cette complexité. Contrairement aux ruptures doctrinales, il ne porte pas sur le contenu de la foi, mais sur l'identification du détenteur légitime de l'autorité pontificale. Pendant près de quarante ans, plusieurs papes et antipapes se disputent la reconnaissance des royaumes européens. La chrétienté occidentale demeure théologiquement unie, mais elle se trouve divisée quant à l'incarnation concrète de son principe d'unité. Ce précédent rappelle que le schisme est d'abord une question de communion institutionnelle avant d'être une question doctrinale. Enfin, la Réforme protestante du XVI^e siècle constitue sans doute le cas le plus connu de rupture religieuse en

Occident. Là encore, la séparation ne procède pas exclusivement de débats théologiques. Les critiques de Martin Luther sur les indulgences ou sur la justification s'inscrivent dans un contexte beaucoup plus large de recomposition politique de l'Europe, de montée des souverainetés princières, de développement de l'imprimerie et de transformations intellectuelles liées à l'humanisme. Les historiens ont depuis longtemps montré que la confessionnalisation de l'Europe moderne résulte autant de dynamiques politiques que de controverses doctrinales. Ces quelques rappels invitent à dépasser une vision strictement religieuse du schisme. Celui-ci constitue également un phénomène institutionnel. Toute organisation de grande taille est confrontée, au cours de son histoire, à des tensions portant sur l'exercice de l'autorité, l'interprétation de ses normes fondatrices et les conditions de son unité. Les Églises n'échappent pas à cette logique. Leur spécificité tient au fait que ces conflits prennent une dimension théologique puisqu'ils concernent des communautés qui se comprennent elles-mêmes comme dépositaires d'une vérité révélée.

Le catholicisme romain a progressivement élaboré une définition juridique précise du schisme. Le canon 751 du Code de droit canonique le définit comme « le refus de la soumission au Pontife romain ou de la communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis »². Cette définition est significative. Elle ne fait pas du schisme une divergence doctrinale, mais une rupture de communion hiérarchique. Une personne peut adhérer intégralement au Credo, reconnaître l'ensemble des dogmes catholiques et néanmoins se trouver en situation de schisme si elle refuse l'autorité du successeur de Pierre. À l'inverse, toutes les divergences théologiques ne conduisent pas nécessairement au schisme dès lors qu'elles demeurent inscrites dans la communion ecclésiale. Cette distinction explique la différence fondamentale entre schisme, hérésie et apostasie. L'hérésie concerne le contenu de la foi ; l'apostasie correspond à l'abandon de la foi chrétienne ; le schisme touche à la communion ecclésiale. Dans l'histoire, ces trois réalités se recouvrent souvent partiellement, mais elles demeurent conceptuellement distinctes. Cette précision est essentielle pour comprendre la situation de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, dont les responsables n'ont jamais revendiqué une autre foi que celle de l'Église catholique, tout en contestant progressivement certaines modalités d'exercice de l'autorité pontificale et certaines orientations du magistère post-conciliaire. Le droit canonique établit cependant un lien étroit entre schisme et excommunication. Le schisme constitue un délit contre l'unité de l'Église ; l'excommunication en est la principale sanction. Il convient néanmoins de distinguer soigneusement les deux notions. Le schisme décrit une situation ecclésiologique, c'est-à-dire une rupture de communion.

² « Canon N° 751, Code de Droit canonique CIC/1983 », *Droit canonique*, <https://droitcanonique.fr/codes/cic-1983-1/c-751-cic-1983-751>.

L'excommunication est une peine juridique destinée, selon la tradition canonique, à favoriser le retour à cette communion. Il ne s'agit pas d'une exclusion définitive de l'Église, mais d'une censure qualifiée de « médicinale », dont la finalité demeure la réconciliation. Cette distinction, souvent mal comprise dans le débat public, éclaire la manière dont Rome appréhende les crises internes : le schisme relève du « diagnostic ecclésiologique » ; l'excommunication constitue la réponse canonique à cette rupture.

L'intérêt de cette mise en perspective historique dépasse la seule compréhension du cas de la Fraternité Saint-Pie X. Elle rappelle que les schismes accompagnent régulièrement les périodes de transition des grandes institutions religieuses. Ils surgissent souvent lorsque des transformations profondes modifient les équilibres entre tradition et innovation, entre autorité centrale et périphéries, entre continuité revendiquée et expériences nouvelles. À cet égard, la crise ouverte en 2026 ne saurait être interprétée comme une survivance anachronique des débats de Vatican II. Elle s'inscrit dans une histoire beaucoup plus longue, celle des tensions inhérentes à toute communauté religieuse universelle confrontée à la nécessité de demeurer fidèle à son héritage tout en répondant aux transformations du monde qui l'entoure.

LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X : DE LA CONTESTATION CONCILIAIRE À UNE INSTITUTION TRANSNATIONALE

La crise de l'été 2026 ne peut être comprise sans revenir sur l'histoire singulière de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X. Plus de cinquante ans après sa fondation, celle-ci ne constitue plus une simple dissidence liturgique ni même un courant du catholicisme traditionnel. Elle est devenue une organisation religieuse internationale disposant de ses propres séminaires, établissements scolaires, maisons religieuses, réseaux de formation, maisons d'édition et structures de gouvernement répartis sur plusieurs continents. Cette institutionnalisation progressive explique en grande partie la nature de la crise actuelle. L'enjeu ne réside plus uniquement dans l'expression d'un désaccord doctrinal ; il concerne désormais la pérennité d'une organisation qui s'est développée en marge des structures ordinaires de l'Église. L'histoire de la Fraternité demeure indissociable de la personnalité de son fondateur, un Français, Mgr Marcel Lefebvre (1905-1991). Les représentations souvent caricaturales qui en sont proposées tendent à oublier qu'il fut, avant de devenir la figure emblématique du traditionalisme catholique, un prélat occupant des responsabilités importantes au sein de l'Église. Missionnaire spiritain, archevêque de Dakar, puis délégué

apostolique pour l'ensemble de l'Afrique francophone, il participe activement à l'implantation du catholicisme sur un continent en pleine décolonisation. Élu supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit en 1962, il appartient à cette génération d'évêques qui connaissent intimement le fonctionnement de la Curie romaine tout en ayant exercé des responsabilités pastorales majeures dans les jeunes Églises. Cette trajectoire est essentielle, car elle interdit de réduire Mgr Lefebvre à un opposant marginal ou à un nostalgique de l'ordre ancien. Son autorité procède au contraire de son expérience missionnaire, de son prestige épiscopal et de son engagement au service du Saint-Siège pendant plusieurs décennies. C'est précisément parce qu'il appartient pleinement à l'institution qu'il entend défendre ce qu'il considère comme son identité profonde lorsque s'ouvre le concile Vatican II.

Le concile constitue incontestablement le moment fondateur de la future dissidence. Il serait toutefois inexact d'en faire l'origine exclusive. Les débats qui traversent l'assemblée conciliaire prolongent des tensions plus anciennes concernant la manière dont l'Église doit affronter la modernité politique, philosophique et culturelle. Depuis le XIX^e siècle, le catholicisme oscille entre deux impératifs parfois contradictoires : préserver l'intégrité du dépôt de la foi et développer un dialogue avec un monde profondément transformé par les révolutions politiques, la sécularisation, le pluralisme religieux et les progrès des sciences. Léon XIII (pape de 1878 à 1903) avait tenté de répondre à ce défi par une stratégie de reconquête intellectuelle. La relance du thomisme, le développement de la doctrine sociale et l'encouragement des études historiques manifestaient la volonté de montrer que le catholicisme pouvait dialoguer avec son temps sans renoncer à ses principes. Son successeur, Pie X (pape de 1903 à 1914) privilégia une autre approche. Face à ce qu'il identifiait comme une pénétration du modernisme au sein même de l'Église, il renforça les mécanismes de contrôle doctrinal, réforma les séminaires et insista sur la formation du clergé. Ces deux pontificats, souvent opposés de manière simplificatrice, participent en réalité d'une même volonté de préserver l'identité catholique. Ils privilégient toutefois des modalités différentes de réponse aux défis contemporains. C'est dans cet héritage complexe que s'inscrit Mgr Lefebvre. Les textes conciliaires relatifs à la liberté religieuse, à l'œcuménisme, à la collégialité épiscopale ou aux relations avec les religions non chrétiennes lui apparaissent comme une rupture avec certains enseignements antérieurs du magistère. Plus encore que leur contenu, c'est leur interprétation et leur mise en œuvre qui nourrissent son inquiétude. La réforme liturgique engagée à la suite de la Constitution *Sacrosanctum Concilium*³ en 1963 cristallise

³ « Sacrosanctum Concilium, un texte de Vatican II (1963) à (re)découvrir », *Liturgie et sacrements*, <https://liturgie.catholique.fr/bibliotheque/textes-de-reference/textes-fondateurs-liturgie/309328-sacrosanctum-concilium-un-texte-de-vatican-ii/>.

progressivement ces réserves. La liturgie devient le lieu visible d'un désaccord qui porte en réalité sur une question beaucoup plus vaste : la continuité de la Tradition.

Lorsque Marcel Lefebvre fonde, le 1er novembre 1970, la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X avec l'approbation de l'évêque de Fribourg, il ne se présente pas comme le chef d'un mouvement de contestation. Son projet est d'abord sacerdotal. Les statuts de la nouvelle société affirment que son unique finalité est « le sacerdoce et tout ce qui s'y rapporte ». Le choix de saint Pie X comme patron est révélateur. Contrairement à une idée répandue, il ne renvoie pas principalement à la liturgie tridentine, mais à une certaine conception du prêtre, de la formation ecclésiastique et de la défense de l'intégrité doctrinale. La référence à Pie X exprime déjà une lecture particulière de la crise postconciliaire : celle d'un retour du modernisme que le pape du début du XX^e siècle avait précisément combattu. Les premières années de la Fraternité sont marquées par une montée rapide des tensions avec Rome. Le succès du séminaire d'Écône attire de nombreux candidats au sacerdoce, tandis que les critiques formulées par Mgr Lefebvre contre certaines réformes deviennent de plus en plus explicites. Sa célèbre déclaration du 21 novembre 1974 marque un tournant. Il y oppose la « Rome éternelle », gardienne de la Tradition, à ce qu'il appelle la « Rome néo-moderniste et néo-protestante » qu'il estime voir émerger à la suite du concile. Cette formulation révèle une évolution importante. La contestation ne porte plus seulement sur certaines décisions pastorales ; elle commence à mettre en cause les orientations prises par les autorités romaines elles-mêmes. Le retrait de l'approbation canonique de la Fraternité en 1975, puis la suspension *a divinis* de Mgr Lefebvre après les ordinations sacerdotales de 1976, accentuent cette dynamique. De part et d'autre, les positions se durcissent. Rome considère que l'obéissance au pape constitue une condition essentielle de la communion ecclésiale ; Mgr Lefebvre estime au contraire que la fidélité à la Tradition justifie une résistance exceptionnelle à des décisions qu'il juge dangereuses pour la foi. La notion d'« état de nécessité », qui deviendra centrale dans l'argumentation de la Fraternité, apparaît progressivement à cette époque.

L'année 1988 constitue le véritable point de bascule. Après plusieurs mois de négociations avec le cardinal Joseph Ratzinger, un protocole d'accord est signé le 5 mai. Il prévoit la régularisation canonique de la Fraternité et la consécration d'un évêque issu de ses rangs. Le lendemain, Mgr Lefebvre retire cependant son accord, estimant que les garanties offertes demeurent insuffisantes pour assurer la pérennité de son œuvre. Le 30 juin, il procède à Écône à la consécration de quatre évêques sans mandat pontifical. Ce geste revêt une portée qui dépasse largement la seule désobéissance disciplinaire. Dans l'ecclésiologie catholique, la nomination des évêques touche directement à la constitution hiérarchique de l'Église.

Consacrer des évêques contre la volonté explicite du pape revient à créer les conditions d'une succession apostolique autonome. C'est pourquoi Jean-Paul II qualifie cet acte d'« acte schismatique » dans le *motu proprio*⁴ *Ecclesia Dei adflicta* (1988). Le droit canonique prévoit alors l'excommunication des évêques consécrateurs et des évêques consacrés.

L'histoire de la Fraternité aurait pourtant pu s'arrêter à cette rupture. Les décennies suivantes montrent au contraire une évolution plus complexe. Sous Benoît XVI, plusieurs gestes importants sont accomplis afin de favoriser une réconciliation. Le *motu proprio Summorum Pontificum* de 2007 reconnaît une place élargie au missel de 1962 dans la vie de l'Église. En 2009, les excommunications des quatre évêques sont levées. Benoît XVI précise toutefois que cette décision ne régularise pas la situation canonique de la Fraternité, qui demeure dépourvue de statut juridique au sein de l'Église. Le pontificat du pape François prolonge cette approche pragmatique. Sans résoudre les divergences doctrinales, il accorde certaines facultés pastorales aux prêtres de la Fraternité, notamment pour les confessions puis, sous certaines conditions, pour la célébration des mariages. Cette politique témoigne d'une distinction importante entre le jugement porté sur la situation institutionnelle de la FSSPX et la sollicitude pastorale envers les fidèles qui fréquentent ses chapelles.

L'évolution la plus significative intervient cependant à l'intérieur même de la Fraternité. Au fil des années, celle-ci cesse progressivement d'être une organisation essentiellement européenne. Elle développe des districts sur tous les continents, ouvre des écoles, des séminaires et des maisons religieuses, attire de nouvelles générations de prêtres et de fidèles qui n'ont pas connu directement le concile Vatican II. Le conflit originel se transforme ainsi en identité institutionnelle. Pour une part croissante de ses membres, la Fraternité n'est plus seulement un mouvement de résistance ; elle constitue le cadre normal de leur vie ecclésiale. Cette transformation est essentielle pour comprendre les événements de 2026. Les nouvelles consécrations épiscopales ne procèdent plus du geste exceptionnel d'un fondateur âgé estimant agir dans l'urgence. Elles répondent à la logique d'une organisation internationale soucieuse d'assurer sa continuité institutionnelle, de renouveler son épiscopat et de garantir l'ordination future de ses prêtres. En d'autres termes, la crise actuelle ne résulte pas seulement d'un désaccord théologique avec Rome ; elle traduit également le degré de consolidation atteint par une institution religieuse qui, en plus d'un demi-siècle d'existence, a construit ses propres mécanismes de reproduction.

⁴ « *De son propre chef* » - Acte législatif pris et promulgué par le pape agissant de sa propre initiative, en pleine connaissance de cause et (non pour répondre à une sollicitation). Cet acte équivaut à un décret qui précise des règles d'administration et d'organisation dans l'Église. Source : « *Motu proprio* », *Église catholique en France*, <https://eglise.catholique.fr/glossaire/motu-proprio/>.

C'est précisément cette institutionnalisation qui distingue fondamentalement la crise de 2026 de celle de 1988. Le conflit ne porte plus uniquement sur la personnalité de Marcel Lefebvre ni même sur la réception immédiate de Vatican II. Il met désormais en présence deux autorités qui revendiquent chacune d'agir pour la sauvegarde de la Tradition et de l'unité de l'Église, mais qui proposent des lectures profondément différentes des conditions de cette fidélité. C'est autour de cette divergence d'interprétation que se cristallise désormais le débat sur la liturgie, objet du chapitre suivant, mais surtout sur la compréhension même de la Tradition catholique.

LE MISSEL OU LE CONFLIT DES INTERPRÉTATIONS DE LA TRADITION

La réduction du conflit entre le Saint-Siège et la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X à une querelle liturgique constitue sans doute l'un des principaux malentendus qui entourent cette crise. Dans l'espace médiatique, celle-ci est fréquemment présentée comme l'opposition entre deux formes de célébration de la messe : d'un côté, le rite dit « tridentin », célébré selon le Missel romain promulgué par Jean XXIII en 1962 ; de l'autre, le Missel de Paul VI, issu de la réforme liturgique engagée après le concile Vatican II. Cette présentation n'est pas fautive. Elle demeure cependant très largement insuffisante. Le missel ne constitue pas l'objet véritable du conflit ; il en est le symbole. La liturgie occupe dans le catholicisme une place particulière. Contrairement à d'autres traditions religieuses, elle ne relève pas seulement de la pratique cultuelle ; elle exprime la foi de l'Église. L'ancien adage *lex orandi, lex credendi* rappelle que la manière dont la communauté chrétienne prie manifeste ce qu'elle croit. Toute réforme liturgique possède donc inévitablement une portée théologique et ecclésiologique. Modifier la forme de la prière commune revient toujours, d'une certaine manière, à modifier la manière dont une communauté comprend sa propre identité.

Cette articulation explique pourquoi la réforme liturgique issue de Vatican II a suscité des débats d'une intensité exceptionnelle. La Constitution *Sacrosanctum Concilium*, adoptée en 1963, demandait une révision du Missel romain afin de favoriser une participation plus active des fidèles, d'enrichir la place de l'Écriture dans la célébration et de simplifier certains développements rituels accumulés au cours des siècles. Le texte conciliaire demeurait relativement sobre. Il ne prescrivait ni l'abandon du latin ni la célébration face au peuple ; il ouvrait des possibilités qui furent ensuite largement développées par la réforme conduite sous Paul VI. Le nouveau missel promulgué en 1969 s'inscrivait dans cette volonté de réforme. Il introduisait un lectionnaire considérablement enrichi, plusieurs prières eucharistiques, une place accrue accordée aux langues vernaculaires et une participation plus importante de

l'assemblée. Pour ses promoteurs, il ne s'agissait nullement d'une rupture avec la tradition liturgique romaine, mais de son développement organique. La réforme devait permettre aux fidèles d'accéder plus pleinement au mystère célébré sans remettre en cause la doctrine eucharistique de l'Église. Or, c'est précisément cette interprétation que conteste la Fraternité Saint-Pie X. Depuis les premières années de son existence, elle soutient que la réforme liturgique ne constitue pas une simple évolution des formes rituelles, mais l'expression d'une nouvelle compréhension de la messe. À ses yeux, le déplacement de certains accents théologiques, la simplification des rites et la place nouvelle accordée à l'assemblée conduisent à affaiblir l'expression du caractère sacrificiel de l'Eucharistie au profit d'une conception davantage centrée sur le repas communautaire. Cette critique, formulée dès 1969 dans le *bref examen critique du Nouvel Ordo Missae*⁵, ne porte donc pas principalement sur l'esthétique des célébrations, mais sur leur signification doctrinale.

Le débat est ici particulièrement révélateur d'une opposition plus profonde concernant la nature même de la Tradition. Les deux parties ne contestent pas son importance ; elles divergent sur sa compréhension. Pour le magistère romain, notamment depuis Vatican II, la Tradition ne se réduit pas à la conservation immobile des formes héritées. Elle désigne la transmission vivante de la Révélation au sein de l'Église. Cette transmission comporte une continuité fondamentale, mais elle admet également des développements historiques. Dans cette perspective, une réforme liturgique peut être légitime dès lors qu'elle demeure fidèle au contenu de la foi qu'elle exprime. Cette conception trouve son expression la plus élaborée dans le discours prononcé par Benoît XVI devant la Curie romaine en décembre 2005, lorsqu'il oppose « l'herméneutique de la réforme dans la continuité » à « l'herméneutique de la rupture ». Pour le pape allemand, Vatican II ne constitue pas un nouveau commencement de l'Église, mais un moment de développement de sa tradition. Les textes conciliaires doivent donc être interprétés à la lumière de l'ensemble du magistère précédent. Cette distinction est souvent mobilisée comme si elle mettait un terme aux controverses. En réalité, elle révèle toute leur profondeur. Car la Fraternité Saint-Pie X affirme précisément partager cette exigence de continuité. Là où Rome voit un développement organique, elle voit une rupture. Le désaccord ne porte donc plus sur le principe de continuité, mais sur son appréciation historique.

C'est ici que le débat devient particulièrement intéressant pour les sciences sociales. Il ne s'agit plus seulement d'une controverse théologique ; il concerne la manière dont une institution

⁵« Bref examen critique du Nouvel "ordo missae" », *Association Notre Dame de Chrétienté*, https://www.nd-chretiente.com/dossiers/pdf/articles/1994_bref%20examen%20critique%20du%20nouvel%20ordo%20missae%20des%20cardinaux%20bacci%20et%20ottaviani.pdf.

interprète son propre passé. Toute organisation ancienne est confrontée à cette difficulté. Pour demeurer elle-même, elle doit évoluer. Mais jusqu'où peut-elle se transformer sans perdre son identité ? À partir de quel moment une réforme cesse-t-elle d'être une adaptation pour devenir une rupture ? Ces interrogations traversent les grandes traditions religieuses aussi bien que les institutions politiques ou juridiques. Elles renvoient moins à la vérité des doctrines qu'aux modalités de construction de la continuité institutionnelle. Sous cet angle, le conflit autour du missel apparaît comme une controverse herméneutique portant sur la mémoire de l'institution. Danièle Hervieu-Léger a montré que les religions se définissent comme des « chaînes de mémoire », c'est-à-dire comme des communautés qui assurent la transmission d'un héritage à travers le temps. Or, cette transmission n'est jamais pure répétition. Elle suppose une interprétation permanente du passé. Les désaccords surgissent précisément lorsque plusieurs interprétations concurrentes revendiquent chacune la fidélité à une même tradition. La Fraternité Saint-Pie X illustre parfaitement cette logique. Elle ne se présente jamais comme une Église nouvelle ni comme une réforme du catholicisme. Au contraire, elle affirme représenter la continuité la plus fidèle de la tradition romaine. Ce renversement mérite d'être souligné. Alors que de nombreux schismes de l'histoire chrétienne revendiquaient une innovation doctrinale ou une réforme de l'institution, la FSSPX justifie sa position au nom de la fidélité au magistère antérieur. Elle ne cherche pas à créer une nouvelle tradition ; elle affirme préserver la tradition authentique contre ce qu'elle considère comme des innovations introduites après Vatican II. C'est précisément cette revendication qui explique pourquoi la question liturgique demeure centrale. Le Missel de 1962 n'est pas seulement un livre de célébration. Il constitue, pour les membres de la Fraternité, le signe visible d'une continuité historique que la réforme de 1969 aurait interrompue. La liturgie devient ainsi un marqueur identitaire particulièrement puissant, parce qu'elle rend immédiatement perceptible une certaine compréhension de l'histoire de l'Église. Le paradoxe est que cette même liturgie a longtemps constitué un terrain privilégié de rapprochement entre Rome et la Fraternité. Les décisions de Jean-Paul II, puis surtout le *motu proprio Summorum Pontificum* (2007) de Benoît XVI, traduisaient la conviction que l'ancien missel pouvait continuer à trouver sa place dans l'Église sans remettre en cause la légitimité de la réforme conciliaire. La restriction de cet usage par le pape François, avec *Traditionis custodes* en 2021, répond à un diagnostic différent. Selon lui, l'expérience avait montré que, dans certains milieux, l'ancien missel était devenu non plus un instrument de communion, mais le support d'une contestation de Vatican II et du magistère récent.

Cette évolution est fondamentale. Elle montre que le véritable enjeu n'est plus le rite lui-même, mais ce qu'il est devenu dans les représentations des acteurs. Le conflit n'oppose plus

deux livres liturgiques ; il met en présence deux récits, deux narratifs concurrents de l'histoire récente du catholicisme. Pour les uns, la réforme liturgique manifeste la capacité de l'Église à demeurer fidèle à sa tradition en renouvelant ses formes d'expression. Pour les autres, elle symbolise au contraire une discontinuité dont il conviendrait de réparer les conséquences. Dès lors, la crise de 2026 ne peut être comprise comme le simple retour d'une querelle liturgique héritée des années 1970. Elle révèle une interrogation beaucoup plus fondamentale : qui est aujourd'hui habilité à dire ce que signifie être fidèle à la Tradition ? Cette question, qui touche au cœur de l'autorité ecclésiale, explique pourquoi le conflit dépasse désormais le terrain liturgique pour rejoindre celui de la gouvernance même de l'Église universelle. C'est sous cet angle qu'il convient d'analyser la première crise du pontificat de Léon XIV. Celle-ci n'est pas seulement la résurgence d'un désaccord ancien ; elle constitue l'une des premières épreuves de gouvernement d'un pape appelé à maintenir l'unité d'une institution dont les différentes composantes ne partagent plus toujours la même lecture de leur histoire récente.

LA PREMIÈRE CRISE DU PONTIFICAT DE LÉON XIV : UNE LECTURE GÉOPOLITIQUE DES RECOMPOSITIONS DU CATHOLICISME

L'analyse de la crise ouverte à l'été 2026 ne saurait s'arrêter à sa dimension canonique ou ecclésiologique. Si les débats sur la réception de Vatican II, la réforme liturgique ou l'autorité pontificale demeurent essentiels pour comprendre les positions respectives du Saint-Siège et de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, ils n'épuisent pas la signification de l'événement. Cette crise constitue également un révélateur des transformations qui affectent les grandes institutions religieuses confrontées aux dynamiques contemporaines de mondialisation, de polarisation et de recomposition des identités collectives. La géopolitique des religions s'est longtemps intéressée aux relations entre les acteurs religieux et les États, aux conflits confessionnels ou encore aux usages politiques du fait religieux. Les évolutions récentes invitent cependant à élargir cette perspective. Les grandes traditions religieuses sont elles-mêmes devenues des espaces de recomposition où s'expriment des tensions comparables à celles qui traversent les sociétés contemporaines. Mais les fractures ne se situent plus uniquement entre religions, dans un contexte géopolitique désormais différent, particulièrement depuis le retour de Trump au pouvoir et l'utilisation de l'orthodoxie par Poutine : elles traversent les religions elles-mêmes. Le catholicisme constitue à cet égard un laboratoire particulièrement éclairant.

Avec près d'un milliard et demi de fidèles répartis sur l'ensemble des continents, l'Église catholique est de nouveau confrontée à un défi récurrent dans son histoire : maintenir une unité doctrinale et institutionnelle tout en intégrant une diversité culturelle, politique et sociale sans précédent. L'époque où le centre de gravité du catholicisme se situait presque exclusivement en Europe est révolue. La croissance des Églises d'Afrique, d'Asie et d'une partie de l'Amérique latine modifie profondément les équilibres internes de l'institution. Les attentes pastorales, les contextes politiques, les sensibilités liturgiques et les priorités ecclésiales diffèrent désormais fortement selon les régions du monde. Cette mondialisation du catholicisme transforme également la nature des conflits internes. Ceux-ci ne peuvent plus être analysés comme de simples oppositions entre courants idéologiques européens. Ils mettent en jeu des réseaux transnationaux, des circulations d'idées, des communautés numériques et des formes inédites de socialisation religieuse. La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X illustre parfaitement cette évolution. Fondée dans un contexte essentiellement franco-suisse au début des années 1970, elle est progressivement devenue une organisation présente dans plusieurs dizaines de pays. Ses séminaires accueillent aujourd'hui des candidats originaires de continents très différents. Ses établissements scolaires, ses maisons religieuses et ses œuvres éducatives forment un réseau international relativement autonome. Cette évolution modifie profondément la signification de la crise de 2026. Les consécrations épiscopales ne répondent plus seulement à la volonté de préserver une sensibilité liturgique particulière. Elles visent à assurer la continuité institutionnelle d'une organisation devenue mondiale. Les évêques de la Fraternité ne sont pas seulement des autorités spirituelles ; ils constituent les garants de la reproduction de l'institution. Sans eux, il n'est plus possible d'ordonner des prêtres, de confirmer les fidèles, ni d'assurer la continuité de la succession apostolique revendiquée par la Fraternité. L'enjeu est donc moins celui d'une contestation ponctuelle que celui de la pérennisation d'une structure ecclésiale parallèle. Cette institutionnalisation invite à mobiliser les outils classiques de la sociologie des organisations. Les travaux d'Albert O. Hirschman offrent à cet égard un cadre particulièrement fécond. Dans *Exit, Voice and Loyalty*, publié en 1970, Hirschman montre que les membres d'une organisation confrontés à un désaccord disposent essentiellement de trois stratégies : quitter l'organisation (*exit*), exprimer leur contestation de l'intérieur (*voice*) ou maintenir leur fidélité (*loyalty*). L'histoire de la Fraternité Saint-Pie X peut être relue à travers cette grille d'analyse. Dans un premier temps, Marcel Lefebvre choisit clairement la stratégie de la *voice*. Son objectif n'est pas de créer une Église concurrente, mais de convaincre les autorités romaines de revenir sur certaines orientations qu'il juge incompatibles avec la Tradition. Les négociations menées jusqu'en 1988 témoignent de cette volonté de demeurer dans le cadre institutionnel de l'Église catholique. Les sacres d'Écône constituent un premier déplacement.

Sans quitter explicitement l'Église, la Fraternité construit progressivement les conditions d'une autonomie durable. Les événements de 2026 marquent une étape supplémentaire. Ils traduisent la volonté d'assurer la continuité d'une institution qui ne dépend plus, pour sa survie, d'un éventuel accord avec Rome. L'intérêt de la grille proposée par Hirschman réside toutefois dans un autre aspect. La Fraternité n'a jamais renoncé à la *loyalty*. Elle continue de se présenter comme profondément catholique, affirme reconnaître le pape comme successeur de Pierre et revendique sa fidélité au magistère traditionnel de l'Église. Ce paradoxe est au cœur de la crise actuelle. Nous ne sommes pas en présence d'une logique classique de sécession. La Fraternité refuse précisément d'être considérée comme extérieure au catholicisme. Elle développe une forme originale de contestation institutionnelle dans laquelle la fidélité revendiquée à l'institution sert de fondement à la critique de son évolution récente. Une seconde grille de lecture peut être empruntée à Max Weber. L'autorité exercée au sein de l'Église repose simultanément sur plusieurs registres de légitimité. Elle est traditionnelle, puisqu'elle s'inscrit dans une succession apostolique remontant aux origines du christianisme ; elle est légale-rationnelle, parce qu'elle est organisée par un droit canonique extrêmement élaboré ; elle comporte enfin une dimension charismatique, attachée à la figure personnelle de certains acteurs religieux. L'histoire de la Fraternité illustre les tensions permanentes entre ces différentes formes de légitimité. Marcel Lefebvre incarnait à sa façon une autorité charismatique exceptionnelle. Avec sa disparition, la Fraternité a progressivement transformé ce charisme fondateur en structures permanentes. Elle est ainsi passée d'un mouvement centré sur une personnalité à une organisation bureaucratique disposant de ses propres mécanismes de reproduction. Cette évolution explique en partie la différence entre les crises de 1988 et de 2026. En 1988, le conflit demeure fortement personnalisé autour de la figure de Mgr Lefebvre. En 2026, il oppose deux institutions. D'un côté, le Saint-Siège exerce une autorité fondée sur la primauté pontificale et sur le droit canonique. De l'autre, la Fraternité agit comme une organisation désormais suffisamment consolidée pour prendre des décisions stratégiques indépendamment de la personnalité de ses dirigeants successifs.

Cette transformation rejoint une autre caractéristique des sociétés contemporaines : la montée des logiques de polarisation. Depuis une quinzaine d'années, les travaux de science politique soulignent que les démocraties occidentales connaissent une fragmentation croissante de leurs espaces publics. Les appartenances politiques, culturelles et religieuses tendent à se structurer autour de communautés de plus en plus homogènes, où les individus recherchent une forte cohérence identitaire. Les réseaux sociaux numériques accentuent encore cette dynamique en favorisant la constitution de communautés transnationales

partageant les mêmes références, les mêmes lectures et les mêmes représentations du monde. Le catholicisme n'échappe pas à ces évolutions. Les débats internes se déploient désormais dans un espace médiatique mondialisé où circulent instantanément textes magistériels, commentaires théologiques, analyses journalistiques et prises de position militantes. Les appartenances ecclésiales se construisent moins exclusivement autour de la paroisse territoriale que de communautés de conviction, souvent internationales, partageant une même vision de la liturgie, de la doctrine ou de la mission de l'Église. La Fraternité Saint-Pie X participe pleinement de cette recomposition. Son développement s'appuie sur des réseaux éducatifs, des médias, des maisons d'édition et des plateformes numériques qui contribuent à construire une culture commune bien au-delà des frontières nationales. La sociologie de ses fidèles confirme cette évolution. Les enquêtes disponibles montrent que les communautés liées à la tradition liturgique attirent une proportion importante de jeunes familles, de convertis et de catholiques fortement investis dans la transmission religieuse. Contrairement à une représentation fréquente, il ne s'agit pas principalement d'une population âgée attachée à la nostalgie d'un catholicisme disparu. Le succès de ces communautés repose largement sur leur capacité à proposer un univers cohérent où liturgie, doctrine, éducation et vie familiale s'inscrivent dans un même projet culturel et spirituel. Cette cohérence constitue l'une des principales ressources du traditionalisme contemporain dans des sociétés marquées par l'incertitude et la fragmentation des appartenances.

La première crise du pontificat de Léon XIV apparaît ainsi comme l'une des premières manifestations d'un défi plus vaste. Elle ne pose pas seulement la question des relations entre Rome et la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X. Elle interroge la capacité du gouvernement de l'Église à maintenir la communion au sein d'une institution dont les différentes composantes développent désormais des cultures ecclésiales parfois profondément distinctes. Sous cet angle, la crise de 2026 rejoint les interrogations plus générales qui traversent les organisations internationales confrontées à la diversification de leurs membres, à la multiplication des réseaux transnationaux et à la remise en cause des formes traditionnelles d'autorité. Loin d'être un épisode marginal ou le simple prolongement des controverses post-conciliaires, elle constitue peut-être l'un des premiers grands défis du catholicisme mondialisé du XXI^e siècle. Le pontificat de Léon XIV s'ouvre ainsi sur une question qui dépasse largement la seule Fraternité Saint-Pie X : comment gouverner une communauté universelle dont l'unité ne peut plus être présumée, mais doit être continuellement reconstruite ? C'est sans doute autour de cette interrogation que se jouera une part importante de l'évolution du catholicisme dans les décennies à venir.

CONCLUSION

Les événements de l'été 2026 ne peuvent être réduits à une nouvelle étape des relations conflictuelles entre le Saint-Siège et la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X. Ils constituent sans doute l'aboutissement d'un processus engagé depuis plus d'un demi-siècle, mais ils marquent également l'entrée dans une configuration nouvelle. Les sacres de 1988 apparaissent encore comme l'acte exceptionnel d'un évêque âgé convaincu d'agir pour préserver la Tradition. Les consécrations de 2026 procèdent d'une logique différente. Elles sont accomplies par une organisation désormais solidement implantée, dotée de ses propres mécanismes de reproduction, présente sur plusieurs continents et capable d'assurer durablement son autonomie institutionnelle. Cette évolution conduit à déplacer le regard. Le conflit ne saurait plus être interprété uniquement à travers les catégories classiques de l'histoire religieuse ou du droit canonique. Il relève également de la sociologie des institutions et de la science politique. Il met en lumière les difficultés rencontrées par une organisation mondiale lorsqu'elle cherche à maintenir son unité dans un environnement marqué par la diversification des appartenances, la circulation internationale des idées et la montée des logiques identitaires. L'Église catholique partage, sous des formes qui lui sont propres, certaines des tensions qui traversent aujourd'hui les grandes organisations internationales, les démocraties pluralistes ou les communautés transnationales. La question de l'autorité, ici celle du pape, y devient inséparable de celle de la légitimité ; celle de la tradition, de celle de son interprétation et du regard porté sur des événements complexes dont l'herméneutique est loin d'être univoque (ici le concile Vatican II). Enfin, bien sûr, celle de l'unité (ici de l'Église catholique romaine), de celle de la gestion de la diversité, dont les débats sur la synodalité ont été la figure essentielle pendant le pontificat précédent. Le pontificat de Léon XIV s'ouvre ainsi dans un contexte paradoxal. Son élection est intervenue alors que l'Église poursuivait son déplacement géographique inversant progressivement les compositions du centre et des périphéries du monde catholique, tandis que les sociétés occidentales connaissaient une polarisation croissante des débats politiques, culturels et religieux. Dès les premiers mois de son ministère, le nouveau pape a multiplié les appels à la réconciliation, au dialogue et au dépassement des fractures contemporaines. La première crise majeure qu'il affronte est pourtant une crise interne de communion. Ce paradoxe ne relève pas de la seule contingence. Il révèle que les dynamiques de fragmentation qui affectent les sociétés contemporaines traversent également les institutions religieuses. Cette observation conduit à relativiser l'idée selon laquelle la crise de la Fraternité Saint-Pie X constituerait uniquement une survivance des controverses nées de Vatican II. Bien entendu, on l'a souligné, le concile demeure au cœur des désaccords doctrinaux qui opposent Rome à la Fraternité. Mais les formes prises aujourd'hui

par ce conflit appartiennent déjà à une autre époque. Les générations qui rejoignent les communautés traditionalistes n'ont souvent pas connu le concile. Beaucoup sont nées plusieurs décennies après les réformes liturgiques. Leur engagement procède moins d'une mémoire personnelle des transformations post-conciliaires que d'une recherche de cohérence religieuse, de stabilité doctrinale et d'identité communautaire dans des sociétés caractérisées par l'individualisation des croyances et la fragmentation des références collectives. En ce sens, le traditionalisme contemporain constitue autant une réponse aux incertitudes du 21^e siècle qu'un héritage des débats du 20^e siècle. La crise de 2026 révèle également une transformation de la nature même des dissidences religieuses. Les grands schismes de l'histoire chrétienne donnaient naissance à des Églises concurrentes qui revendiquaient une autonomie confessionnelle. La Fraternité Saint-Pie X adopte une posture différente. Elle ne prétend pas constituer une autre Église ; elle revendique au contraire une fidélité plus authentique à l'Église catholique et à sa Tradition. Ce paradoxe explique la difficulté particulière rencontrée par le Saint-Siège. Il ne s'agit pas de gérer une séparation assumée, mais une contestation qui se réclame de la continuité institutionnelle tout en contestant certaines décisions du magistère récent. Cette configuration, relativement inédite, complique les catégories classiques de l'analyse canonique autant qu'elle interroge les formes contemporaines de la loyauté institutionnelle. À cet égard, la figure de Léon XIV acquiert une portée symbolique particulière. Le choix de son nom renvoie explicitement à Léon XIII, dont le pontificat fut marqué par la volonté d'engager l'Église dans un dialogue renouvelé avec les transformations du monde moderne sans renoncer à l'intégrité de sa doctrine. Face à lui, la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X demeure placée sous le patronage de saint Pie X, successeur immédiat de Léon XIII, dont le combat contre le modernisme continue de structurer son imaginaire ecclésial. Il serait historiquement artificiel de transformer ces deux pontificats en modèles antagonistes. Leur continuité doctrinale est manifeste. Leur réception contemporaine révèle néanmoins deux sensibilités différentes quant à la manière d'habiter la modernité, de penser la réforme et d'interpréter la Tradition. C'est moins l'histoire des papes que celle de leur mémoire qui éclaire ici les lignes de fracture du catholicisme actuel. Plus largement, la crise ouverte en 2026 invite à s'interroger sur les modalités de gouvernement d'une Église désormais pleinement mondialisée. L'avenir du catholicisme ne dépend pas uniquement de sa capacité à répondre aux défis de la sécularisation, aux transformations démographiques ou aux recompositions géopolitiques. Il repose également sur sa faculté à maintenir une communion effective entre des sensibilités ecclésiales de plus en plus diverses. La tension entre unité et pluralité, inhérente à toute institution universelle, devient aujourd'hui l'un des principaux enjeux du gouvernement pontifical. Cette perspective invite enfin à dépasser les catégories binaires qui structurent encore une partie des analyses

consacrées au catholicisme contemporain. L'opposition entre « progressistes » et « conservateurs », si souvent mobilisée, ne rend plus pleinement compte de la complexité des recompositions en cours. Le catholicisme du 21^e siècle apparaît traversé par une pluralité de cultures ecclésiales : catholicisme missionnaire, catholicisme synodal, catholicisme charismatique, catholicisme social, catholicisme identitaire, catholicisme liturgique traditionnel. Ces différentes sensibilités ne constituent pas nécessairement des blocs homogènes ; elles s'entrecroisent, se recomposent et coexistent souvent au sein des mêmes Églises locales. Le défi du gouvernement ecclésial consiste désormais moins à arbitrer entre deux camps qu'à préserver une communion suffisamment forte pour permettre cette diversité sans conduire à la fragmentation institutionnelle.

La première crise du pontificat de Léon XIV apparaît ainsi comme un observatoire privilégié des mutations contemporaines du catholicisme. Elle rappelle que les schismes ne sont jamais de simples accidents de parcours. Ils révèlent les tensions profondes qui accompagnent les périodes de transition des grandes institutions religieuses. À cet égard, la crise de 2026 ne clôt probablement pas le cycle ouvert par Vatican II ; elle ouvre plutôt une nouvelle séquence de l'histoire du catholicisme, dans laquelle la question centrale ne sera plus seulement celle de la réception du concile, mais celle du gouvernement d'une Église mondiale confrontée à la pluralisation durable de ses propres formes de vie.

L'expertise stratégique en toute indépendance



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'évènements.